

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

Présents : GIROUD Pierre, BRULAS Kathelyne, CHAUSSE Patrick, DANCETTE Jean-Pierre, FARGE Christiane, MORALES Grégory, RICHARD Anouck, TIREL Hélène, VELUIRE Pascal, VENET Marc (Arrivé à 20h28 à la question 5) et ZOTIER Pauline.

Absent excusé ayant donné pouvoir : GODON Virginie, BRECHARD Lionel (pouvoir 20h28 à la question 5)

Absent excusé : FOREST Alain.

Secrétaire de séance : RICHARD Anouck

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la réunion du 11 mai 2015 sera présenté à la prochaine séance. Après avoir pris connaissance du sujet concernant l'ADS (Adhésion au service d'instruction de droit des sols), Madame TIREL Hélène a quitté la séance, de ce fait la délibération N°11-05-2015-11 doit être régularisée.

1. **Démission Adjoint**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame TIREL Hélène du poste de 3ème Adjoint. Madame TIREL Hélène reste Conseillère Municipale.

Il est procédé à la modification du tableau, Monsieur CHAUSSE Patrick est 3ème Adjoint.

Délégation de fonction : Monsieur Le Maire rappelle que chaque adjoint remplit des attributions propres à sa fonction et explique qu'il y a lieu de prendre un arrêté de délégation de fonctions modificatif à l'arrêté N°624 du 17 avril 2014.

Délégation de signature : Monsieur Le Maire explique qu'une délégation de signature doit être donnée à chaque adjoint afin de signer toutes les pièces relatives à la comptabilité de la commune ainsi que la correspondance administrative courante, extraits d'état civil et autres certificats en son absence. Il y a lieu de modifier l'arrêté N°625 du 08 avril 2014.

2. **Désignation d'un conseiller(e) délégué(e)**

Monsieur le Maire désigne Madame Pauline ZOTIER Déléguée conseillère pour une année.

3. **Modification Commissions Communales et Intercommunales**

Monsieur le Maire explique que la démission de Madame TIREL Hélène a donné lieu à une nouvelle réflexion sur les membres des différentes commissions et leurs délégations.

Monsieur le Maire nomme les membres des commissions comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES

Espaces verts – Fleurissement – Eau – Assainissement – Voirie – Lien avec les employés techniques

Responsable : Patrick Chausse

Membres : Marc Venet – Christiane Farge – Pauline Zotier – Pierre Giroud

Urbanisme

Responsable : Pascal Veluire

Membres : Pierre Giroud – Christiane Farge– Jean Pierre Dancette

Affaires économiques

Responsable : Pierre Giroud

Membres : Pascal Veluire – Grégory Morales – Marc Venet

Education – Enfance – Lien avec le personnel garderie, école, cantine

Responsable : Pierre Giroud

Membres : Virginie Godon – Alain Forest – Kathelyne Brulas - Lionel Brécharde – Anouck Richard

Tourisme – Communication – Vie associative

Responsable : Pauline Zotier

Membres : Pierre Giroud — Anouck Richard – Kathelyne Brulas - Alain Forest

Budget – Finances – Appel d'offres – Lien avec le personnel administratif

Responsable : Pierre Giroud

Membres : Christiane Farge – Jean-Pierre Dancette — Hélène Tirel – Alain Forest

Ressources humaines

Responsable : Pierre Giroud

Membres : Christiane Farge– Patrick Chausse

Comité de Réflexion : Fusion Communautés de Communes

Responsable : Pierre Giroud

Membres : Pascal Veluire - Hélène Tirel - Grégory Morales

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la nomination des commissions communales à l'unanimité.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Communauté de communes de Balbigny

Délégué titulaire : Pascal Veluire

Délégué suppléant: Pierre Giroud

Commission Budget : Christiane Farge – Jean-Pierre Dancette
Commission Enfance Jeunesse : Pierre Giroud – Pauline Zotier
Commission Environnement : Pascal Veluire
Commission Tourisme : Anouck Richard – Pauline Zotier
Commission Voirie et Travaux neufs : Patrick CHAUSSE

SIEL

Délégué titulaire: Pierre Giroud

Délégué suppléant : Christiane Farge

SMAELT

Délégué titulaire : René Crozier (04 77 26 39 12)

Délégué suppléant : Pascal Veluire

Syndicat de la Vesne

Délégués : Marc Venet, Grégory Morales, Pascal Veluire

Syndicat du barrage de Villerest

Délégué titulaire : Pierre Giroud

Délégué suppléant : Patrick Chausse

OT de Panissières

Délégué titulaire : Pauline Zotier

Délégué suppléant : Anouck Richard

Syndicat intercommunal du Pays d'Astrée

Délégué titulaire : Pierre Giroud

Conseiller Défense

Responsable : Grégory Morales

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la nomination des commissions intercommunales à l'unanimité.

4. Indemnité(s)

Conformément à la circulaire NOR/INTB1407194N du Ministère de l'intérieur, l'indemnité d'adjoint disparaît de fait.

M. Venet Marc (Arrivé à 20h28 à la question5) M.Brécharde Lionel (pouvoir 20h28 à la question 5)

5. Délibération pour l'approbation de l'exécution budgétaire lotissement 2014

Approbation de l'exécution budgétaire 2014 et du rapport d'exécution 2013. LOTISSEMENT

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 257 007,16 €

Recettes de fonctionnement 257 008,02 €

Section d'Investissement

Dépenses d'Investissement 260 866,92 €

Recettes d'Investissement 153 675,07 €

Report de l'exercice 2013

Le report de l'exercice 2013 est reporté en section d'investissement au cpte 001 pour 49 454,35 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative ainsi proposée par 12 voix « Pour » et 1 abstention.

6. Décisions modificatives

Budget Assainissement

N° 1/BP 2015

Contexte :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la facture de la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) à payer pour un montant de 2 692,15 € TTC.

Les crédits ouverts au budget primitif 2015 sont de 2 530,00€ soit inférieur de 200€.

Afin d'honorer la facture de la MAGE il convient de réaliser la décision modificative suivante :

En section d'exploitation :

Le compte 622 en dépenses d'exploitation est augmenté de 200€

Le compte 70611 en recettes d'exploitation est augmenté de 200€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative ainsi proposée afin d'honorer la facture de la MAGE.

N° 2/BP 2015

Contexte :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'amortissement de la subvention versée par la commune de Civens.

Afin d'effectuer les écritures comptables d'amortissement, il convient de réaliser la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

Le compte 777 en recettes de fonctionnement est augmenté de 19 000,00€

Le compte 023 en dépenses de fonctionnement est augmenté de 19 000,00€.

En section d'investissement :

Le compte 021 en recettes d'investissement est augmenté de 19 000,00€.

Le compte 13911 en dépenses d'investissement est augmenté de 19 000,00€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant d'effectuer les écritures d'amortissement de la subvention versée par la commune de Civens.

N° 3/BP 2015

Afin de pouvoir honorer des factures au compte 615 de la section de fonctionnement en dépenses, il convient de réaliser la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses : le compte 615 augmenté de 1 000,00€

Recettes : le compte 70611 augmenté de 1 000,00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant d'honorer des factures au compte 615 de la section de fonctionnement.

Décision modificative Budget Communal

Afin de régulariser les écritures d'investissement du Rond-point

Section investissement

Dépenses : le compte 458201 augmenté de 21,00€

Recettes : le compte 021 augmenté de 21,00€.

Section de fonctionnement

Dépenses : le compte 022 diminué de 21,00€

Recettes : le compte 023 augmenté de 21,00€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant de régulariser les écritures d'investissement du Rond-point.

Décision modificative Budget Eau

Les écritures d'ordre inscrites au BP 2015 doivent être équilibrées.

Il convient d'effectuer une décision modificative suivante :

Section investissement

Dépenses :

le compte 2315 augmenté de 1,00€

le compte 28156/040 augmenté de 1,00€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant de régulariser les écritures d'ordre.

7. Approbation rapport annuel Eau, Assainissement collectif et Assainissement non collectif :

Monsieur Patrick CHAUSSE, adjoint délégué, présente les différents rapports :

- Caractéristiques techniques du service
- Tarification et recettes du service
- Indicateurs de performance

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Par 13 voix pour, Le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014 de la commune d'Epercieux Saint Paul. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2014.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Par 13 voix pour, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 de la commune d'Epercieux Saint Paul. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2014.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Par 13 voix pour, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014 de la commune d'Epercieux Saint Paul. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.service.eaufrance.fr.

8. Approbation plan de formation

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité. Le CNFPT et le Centre de gestion ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formations 2015, 2016 et 2017. Le catalogue de formations a été remis à tous les agents.

Par 12 voix « Pour » et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité technique intercommunal.

9. Actualisation délibération pour participation financière à la casse du matériel lors de la location de la salle.

M. le Maire précise qu'en certaines occasions, des pièces de service de table sont cassées par les personnes qui utilisent la salle communale pour leur réception.

Ces pièces leur seront facturées en même temps que la location de la salle.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal décide de demander à l'utilisateur de la salle une participation financière de :

-Assiette creuse.....	2.40 €
-Assiette plate	2.70 €
-Assiette à dessert	1.90 €
-Verre ordinaire.....	1,00 €
-Verre à pied.....	2.00 €
-Coupe à champagne.....	1.70 €
-Coupe à fruit.....	1.00 €
-Pichet en verre	3.70 €
-Pichet en grès.....	18.00 €
-Tasse à café.....	1.40 €
-Tasse à déjeuner.....	2.20 €
-Pot à crème.....	8.50 €
-Couteau	1.00 €
-Fourchette	0.70 €
-Cuillère à soupe	0.70 €
-Cuillère à dessert	0.30 €

10. Modification bail commercial boulangerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail commercial de la boulangerie signé le 29 août 2014 avec Monsieur Jérôme SOLEILHAC l'article « désignation du matériel du magasin » est modifié suite à la mise hors service de l'armoire négative 6 grilles 1 face vitrée de marque EBERHARDT LHTGSD 3702.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la suppression de l'armoire négative 6 grilles 1 face vitrée de marque EBERHARDT LHTGSD 3702 suite à la mise hors service.

11. Etude proposition financement pour travaux d'investissement

Mme Farge présente la proposition du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole.

La proposition retenue est le Crédit Mutuel :

Réfection église 50.000€ Taux fixe 1.40% sur 13 ans

Travaux sur réseaux 50.000€ Taux fixe 1.20% sur 7 ans

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition retenue à l'unanimité.

12. Questions diverses :

Demande de subvention dans le cadre des enveloppes cantonales de solidarité

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention doit être faite dans la cadre des enveloppes cantonales de solidarité pour :

RD1082

2 Radars pédagogiques pour un montant de 4126.00€ HT

SALLE DES FETES

Autolaveuse pour un montant de 4380.39€ HT

Vaisselle pour un montant de 2848.82€ HT

Audio Vidéo pour un montant de 6666.67€ HT

VEHICULE COMMUNAL

Chargeur Frontal STOLL OUTILS Multibenne 1.50 pour un montant de 2760.00€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition retenue à l'unanimité.

Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention doit être faite dans la cadre des amendes de police

RD1082

2 Radars pédagogiques pour un montant de 4126.00€ HT

2 Abris bus pour un montant de 5297.30€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition retenue à l'unanimité.

Voirie : M. Patrick Chausse présente plusieurs devis :

La proposition retenue est la suivante :

Chemin des Noisettes 1750m2 reprofilage + Bicouche 15012.76€ HT 18015.31€ TTC

Carrefour Chemin de la Loire enrobés 365m2 8657.39€ HT 10388.87€ TTC

Z.A. Chanasson Ouest 1000m2 59717.71€ HT 71661.25€ TTC

Scolarité : Monsieur Le Maire fait lecture du courrier : « la commune d'Epercieux Saint Paul a investi dans une école et propose un service d'éducation adapté aux enfants ». Ce courrier a été adressé aux parents habitants sur la commune mais souhaitant scolariser leurs enfants sur une autre commune. Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

Motion de soutien trésorerie de Balbigny : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier en date du 29 avril 2015 émanant de la Direction Générale des Finances Publique de Saint Etienne informant la Communauté de Communes de la fermeture de la Trésorerie de Balbigny au 1^{er} janvier 2016. Par solidarité avec les maires concernés pour ce service de proximité en direction des collectivités locales et des usagers qui disparaît, le Conseil Municipal approuve par 10 voix « Pour » et 3 abstentions.

Fin de la séance à 22 heures 30

Le Maire, Pierre GIROUD

